

tion fut d'abord un privilège de l'archidiacre de Rome. Elle devint ensuite papale ; et chaque Souverain-Pontife faisait la bénédiction des *Agnus Dei* dans la première année de son pontificat, le mercredi, jeudi, vendredi de la semaine de Pâques. Pendant ces jours, le pape doit porter les mules blanches, la mozette de satin blanc bordée d'hermine, et le *camauzo* (bonnet pontifical) de même couleur. Tout était blanc comme la cire qu'il bénissait, après l'avoir trempée dans l'eau bénite et l'avoir mêlée au baume et au saint chrême, pour signifier la bonne odeur de Jésus-Christ que les chrétiens doivent répandre dans le monde.

— Il est clair que ce que peuvent faire les papes par eux-mêmes, ils peuvent le faire faire par délégation ; et comme Clément VIII, au commencement du XVII^e siècle, avait accordé aux Cisterciens la faculté de fournir la cire nécessaire, mêlée au cierge pascal, et d'imprimer l'agneau traditionnel et le revers qui varie avec chaque pape, il leur avait donné le pouvoir de les bénir en son lieu et place. D'après la tradition, qui à Rome a force de loi, le Souverain-Pontife bénissait en personne les *Agnus Dei*, la première année de son pontificat et tous les sept ans. De plus, comme les jubilés amenaient à Rome une grande quantité de fidèles, il était d'usage qu'en cette année, bien qu'elle ne tombât pas dans l'époque septennaire où avait lieu cette bénédiction, le pape la faisait pour favoriser la piété des fidèles.

— En 1867, époque où le centenaire de saint Pierre et les fêtes qui l'accompagnaient amenèrent à Rome un immense concours de pèlerins, Pie IX voulut bénir solennellement les *Agnus Dei*. Depuis, la bénédiction solennelle par le Souverain-Pontife n'avait pas été faite. Léon XIII en avait laissé aux Cisterciens le soin et celui de pourvoir aux demandes des fidèles.

— Il a voulu faire par lui-même cette fonction, et dimanche, le 17 juin, il a procédé dans la salle du Consistoire secret à la bénédiction solennelle des *Agnus Dei*, désireux de laisser aux fidèles du monde chrétien un pieux souvenir du jubilé. Le Souverain-Pontife a voulu dicter lui-même l'inscription qu'on y lit. D'un côté, on voit l'effigie du Rédempteur qu'entourent ces mots : *Nil sit dulce magis quam corde requiescere Jesu*. De l'autre côté, est l'agneau symbolique avec cette exergue : *Ecce Agnus Dei qui tollis peccata mundi*. — *Leo XIII Pont. Max. Anno MDCCC. Pont. XXIII*. Le Souve-

rain-Pontife, pour o
modèle en souvenir
avec cette inscriptio
Leo XIII. — et les

— Ces *Agnus De*
et de pardon que
images sanctifiées pe
ront pour les fidèles,
du démon, mais un
hommes, ou l'action
ne faut pas croire qu
sera sûr de n'éprouv
en vertu même des p
sonnes qui les conserv
qui s'étend même dan

— Seulement, et il
Dei comme il est fait.
l'*Agnus Dei* en plus
sachets de soie et le
l'*Agnus Dei* disparaît
ceux ; et par conséqu
manière des privilèges
Dei.

— Le Souverain-Po
l'Ombrie, qui envoyait
été donnée dans la sall
primitivement à ce but.
de Saint-Pierre, servait
diction *Urbi et Orbi*. F
dre la série des béatifica
réceptions plus considér
seraient trop petites et q
Saint-Pierre.

— Le ministère italien
groupe dit de l'extrême
trente membres a été assés
une obstruction qui aurai